



Parc national
des Pyrénées

Agir avec la Charte du Parc national des Pyrénées



**Bilan du premier plan d'actions
2014-2017**

- 3 Au terme du 1^{er} plan d'actions, commencer à mesurer les bénéfices de la charte

- 6 **Thématique 1**
Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire

Zoom sur...

- 7 D'Aucun à Billières-en-Ossau : la mémoire urbaine actualisée

Enracinements culturels et patrimoniaux en vallée d'Ossau

- 8 **Thématique 2**
Encourager l'excellence environnementale

Zoom sur...

- 9 Écomobilité en vallée d'Aspe

Des « toilettes sèches » pour une cabane pastorale et un refuge de montagne

- 10 **Thématique 3**
Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Zoom sur...

- 11 La valeur partagée de la marque « Esprit Parc national »

Le parking paysager de Bioux-Artigues

- 12 **Thématique 4**
Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques

Zoom sur...

- 13 Protéger le « Desman », un habitant séculaire des cours d'eau et des lacs

Adapter la gestion piscicole aux enjeux patrimoniaux en zone cœur du Parc national

- 14 **Thématique 5**
Connaître, informer, éduquer pour mieux préserver

Zoom sur...

- 15 Le collège d'Arreau dans la dynamique du « passeport éducatif »

Améliorer le traitement des données utiles à la connaissance du Parc national, de la collecte à la diffusion



Avant propos

Mesdames et Messieurs,

Pas moins de 64 communes des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ont choisi d'adhérer à la charte du territoire en 2012. Le Parc national des Pyrénées vous livre aujourd'hui le bilan du premier plan d'actions quadriennal de la charte.

Ce bilan est d'abord un point d'étape du déploiement de la charte. Le Parc national, les collectivités territoriales et les partenaires l'ont conçue comme l'instrument d'un « projet concerté de territoire d'une durée de quinze ans ». La première partie de ce document est consacrée à l'avancement de ce travail de longue haleine dont le plan d'actions 2014-2017 représente le premier acte. Un regard rétrospectif — et parfois critique — sur ces quatre ans de coopération de tous les acteurs s'imposait avant de passer au prochain plan. Gouvernance du Parc national, protection des patrimoines, accompagnement des acteurs, appui aux communes, valorisation des territoires... Telles sont les grandes orientations dont nous sommes convenus en 2012. Est-ce que ce cap fondé sur la mise en cohérence des politiques de protection, d'aménagement et de développement durable a été tenu ?

Ce bilan est aussi l'évaluation du plan d'actions. La deuxième partie de ce document reprend ses 5 thématiques en détaillant les réussites, les avancées et les points de résistance qui ont le plus marqué sa mise en œuvre entre 2014 et 2017. Amélioration du cadre de vie, excellence environnementale, développement économique local, préservation du patrimoine naturel, sensibilisation de tous les publics... Chaque thématique fait l'objet d'un compte rendu organisé autour d'une synthèse, de chiffres clés et de « zooms » sur quelques opérations exemplaires.

Le document que vous avez entre les mains a d'abord été conçu à l'attention des élus qui entendent rendre compte du déploiement de la charte au sein même de leur collectivité. Il s'adresse aussi aux institutions, associations et professionnels qui souhaitent mesurer l'utilité de leur engagement dans ce dispositif de coopération au long cours. Il pourra enfin éclairer les citoyens attachés à la gestion responsable d'un territoire que chacun s'accorde à reconnaître comme un bien commun.

Laurent Grandsimon

*Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées*



Au terme du 1^{er} plan d'actions, commencer à mesurer les bénéfices de la charte

La charte du Parc national des Pyrénées institue un territoire de projet qui bénéficie d'un engagement de l'État en matière de protection des patrimoines mais aussi d'implication des acteurs, d'accompagnement des projets, de promotion du territoire... L'achèvement de son premier plan d'actions permet aujourd'hui de dresser un bilan d'étape de la charte comme instrument privilégié de coopération entre le Parc national, les collectivités territoriales et les nombreux acteurs œuvrant sur le territoire.

Le Parc national des Pyrénées est créé le 23 mars 1967. Cet établissement public initialement dédié à la conservation et à la valorisation du milieu naturel et à la sensibilisation du public (régime de la loi du 22 juillet 1960) est devenu rapidement le catalyseur de nombreuses collaborations entre l'État, les collectivités territoriales et d'autres acteurs locaux. Cinq programmes d'aménagement successifs préparent ainsi la coordination des politiques publiques qu'organiseront la charte prévue par la loi du 14 avril 2006 puis l'arrêté du 23 février 2007.

L'élaboration de la charte du Parc national des Pyrénées a donné lieu à un travail de longue haleine de tous les acteurs (élus, professionnels, habitants et usagers). Le président de l'époque a évoqué des « *débats parfois animés* » qui se concluront par l'adhésion de 64 communes des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées au texte approuvé par le Conseil d'État le 28 décembre 2012. La charte précise en introduction qu'elle « *définit*

un projet concerté de territoire d'une durée de quinze ans ».

La charte du Parc national des Pyrénées « *a pour objectif de fournir un cadre, une ambition partagée et une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable* ». Elle institue un territoire de projet de plus de 174 000 hectares bénéficiant d'un engagement de l'État — via l'établissement public — en matière de protection du patrimoine mais aussi d'implication des acteurs, d'accompagnement des projets, de promotion du territoire...

Un premier plan d'actions de quatre ans (2014-2017) est mis à l'étude peu de temps après l'approbation du texte par le Conseil d'État. Il se traduira par **36 actions prioritaires** et la signature de **64 conventions d'application** — dont **54 avec des communes**. La moitié de ces actions ont déjà atteint leur objectif en 2017, sachant que les autres seront poursuivies ou réadaptées.

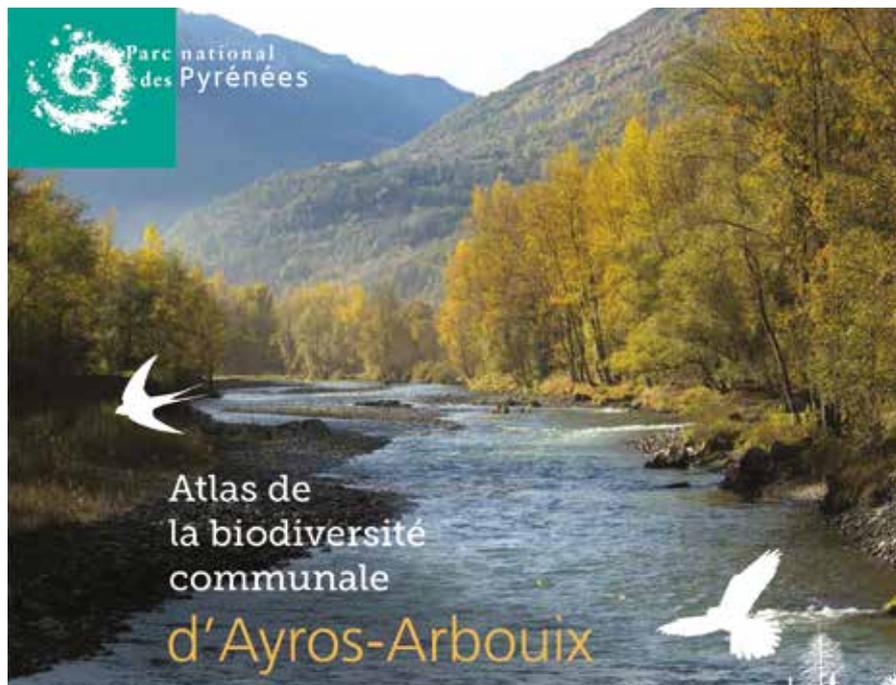
L'évaluation de ce premier plan d'actions vise à suivre la mise en œuvre de la charte

au travers des 18 objectifs et des 33 orientations fixés par les acteurs du territoire en 2012. Un premier bilan des bénéfices de la charte comme instrument de coopération des acteurs doit être dressé au travers de 5 thèmes transversaux :

- la gouvernance du Parc national ;
- la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager ;
- l'accompagnement des acteurs du territoire ;
- l'appui aux communes ;
- la valorisation du territoire.

La gouvernance du Parc national *Une montée en puissance du conseil économique, social et culturel*

— Le pilotage de la charte revient au conseil d'administration du Parc national assisté par le conseil économique, social et culturel (CESC), le conseil scientifique et les équipes de l'établissement public. L'évolution de cette gouvernance a été marquée, entre 2014 et 2017,



par l'implication croissante des collectivités territoriales, des administrations, des institutions professionnelles, des associations et des experts représentés au conseil économique, social et culturel.

Créé par la loi sur les parcs nationaux de 2006, ce conseil a été mis en place au Parc national des Pyrénées en 2009. Le rôle croissant du CESC dans la gouvernance du Parc national des Pyrénées est confirmé. Ses quarante-trois conseillers assistent le conseil d'administration et la direction du Parc national dans de nombreux domaines, au premier rang desquels la conception, le suivi et l'évaluation de la charte et de son plan d'actions, l'animation de la vie locale ou la gestion de la marque « Esprit Parc national ». Huit commissions préparent désormais les travaux du CESC :

- Patrimoines naturel et paysager
- Culture
- Plan climat énergie territorial
- Marque « Esprit Parc national »
- Tourisme durable
- Agriculture et pastoralisme
- Eau
- Forêt
- Évaluation et observation du territoire.

Couplée à l'élargissement du conseil scientifique aux spécialités de la culture et du paysage, cette montée en puissance du CESC au cours des quatre années de mise en œuvre du plan d'actions a fortement contribué à l'inscription du Parc national des Pyrénées sur la Liste verte des aires protégées. Cette distinction attribuée par l'Union internationale pour la conservation de la nature a récompensé, en 2018, la qualité de la gouvernance, de la gestion et des résultats de 10 sites naturels français, dont seulement 2 parcs nationaux.

La protection des patrimoines naturel, culturel et paysager

Une mutualisation, une structuration et une valorisation de la connaissance

La protection des patrimoines naturel, culturel et paysager reste la première mission du Parc national des Pyrénées. Celui-ci est désormais rattaché à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) créée en 2017 par la fusion de :

- l'Agence des aires maritimes protégées,
- l'Atelier technique des espaces naturels,
- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- les Parcs nationaux de France.

Le Parc national intègre ainsi un réseau capable de mutualiser ses ressources pour suivre l'évolution des écosystèmes, prévenir les atteintes à la biodiversité, gérer les espaces protégés, appuyer les politiques publiques, accompagner les acteurs, sensibiliser le public...

Un enjeu majeur en la matière est de mutualiser, structurer et valoriser les données à une échelle nationale, européenne voire internationale. L'adhésion du Parc national des Pyrénées au Système d'information sur la nature et les paysages (SNIP) en 2013 a permis d'engager l'établissement dans ce cercle vertueux du partage de la donnée. Les quelque 22 000 données qu'il collecte annuellement sont ainsi transmises au SNIP, intégrées à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) puis restituées sous forme consolidée aux structures contributives telles que le Parc national. La période 2014-2017 a été marquée par le fort développement de ce travail collaboratif organisé à l'échelle nationale autour d'objectifs partagés. Le Parc national a renforcé la recherche sur le terrain (collecte de plus



Un projet concerté de territoire
d'une durée de 15 ans

Un territoire de projet
de plus de 174 000 hectares

36 actions prioritaires

64 conventions d'application signées,
dont 54 avec des communes

Un budget de **4,70 M€**
qui traduit l'engagement de l'État
au service du territoire sur 2014-2017

de 700 nouveaux taxons végétaux...), contribué à la protection des espèces (6 maladies détectées...), facilité la réalisation de 11 atlas de la biodiversité communale dont 3 publiés.

L'accompagnement des acteurs

Un établissement public au service du territoire, des collectivités et des partenaires

L'arrêté du 23 février 2007 sur les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux français dispose notamment que « par son adhésion, la commune bénéficie de l'assistance technique et de subventions de l'établissement public du parc national pour la mise en œuvre d'actions concourant à la mise en œuvre des orientations et mesures prévues par la charte ».

Déjà significatif à l'époque des programmes d'aménagement, ce rôle d'accompagnement des communes — et plus largement des acteurs locaux — est devenu central avec la conclusion de la charte puis le lancement du plan d'actions 2014-2017. Le Parc national apparaît comme un centre de ressources spécialisé au service des 64 collectivités et 65 partenaires sous convention. Son budget de 4,70 M€ traduit l'engagement de l'État au service du territoire. Un engagement considérablement renforcé par la mise en œuvre de ce plan avec par exemple une multiplication par :

- 5 des actions d'accompagnement pour des projets d'aménagement de village,
- 2 des établissements scolaires dotés de projets pédagogiques, en partenariat avec le Parc national,
- 6 des manifestations culturelles soutenues.

Le Parc national des Pyrénées apporte ainsi quotidiennement aux acteurs locaux :

- sa pratique de la négociation avec les communes et les partenaires,
- sa maîtrise de toute la chaîne de valeur des projets publics,
- sa capacité de mobilisation de l'expertise extérieure,
- ses ressources d'établissement public.

Accompagnement des plans paysage, plans d'action pour les sites paysagers remarquables, programmation des Pays d'art et d'histoire, développement d'une offre culturelle ouverte aux créations contemporaines, contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme, lutte contre le changement climatique... Le Parc national est désormais identifié — tout particulièrement par les communes — comme un expert, un centre de ressources et un partenaire.

Le développement durable des communes
Un investissement axé sur la transition énergétique

L'accompagnement des acteurs locaux se traduit souvent par un rôle actif du Parc national dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets locaux de développement durable. Dispositifs de mobilité durable, opérations de conversion de l'éclairage, requalification paysagère des sites d'accueil, projets de maîtrise des eaux usées, démarche « Zéro phyto »... Ces actions de soutien aux politiques communales de développement durable se sont multipliées pendant la période de mise en œuvre du plan d'actions 2014-2017. Un résultat emblématique est par exemple la quasi-disparition des produits phytosanitaires sur les communes engagées dans la démarche « Zéro phyto » (soit les 3/4 des communes du périmètre Parc national). La priorité a été ici

de déployer la politique de l'État en faveur des projets locaux de transition énergétique. Le Parc national encourage l'innovation et l'expérimentation. Les tests réalisés sur la voiture ou le vélo électriques en utilisation partagée témoignent de cette politique pragmatique de mutation.

La valorisation du territoire
Une centaine d'acteurs économiques locaux déjà fédérés par la marque « Esprit Parc national »

La charte constatait déjà en 2012 que « la qualité des paysages, l'image véhiculée par le Parc national des Pyrénées, la notoriété des sites, les stations de ski, le thermalisme, la pratique des sports et loisirs de nature, la proximité de Lourdes (seconde ville hôtelière de France, qui attire 5 millions de visiteurs par an), la qualité de l'architecture des villages, la richesse du patrimoine culturel sont autant de motifs de fréquentation des vallées des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ».

Développer une économie durable à partir de caractères historiques et géographiques tout aussi remarquables que fragiles est une priorité de la charte. Le premier plan d'actions visait ainsi à valoriser l'image du territoire en adossant progressivement l'économie locale à ces leviers d'attractivité. En matière de valorisation de ce territoire qui était déjà un des plus fréquentés de tous les parcs nationaux en 2012,

le plan engagé pour la période 2014-2017 s'est notamment traduit par :

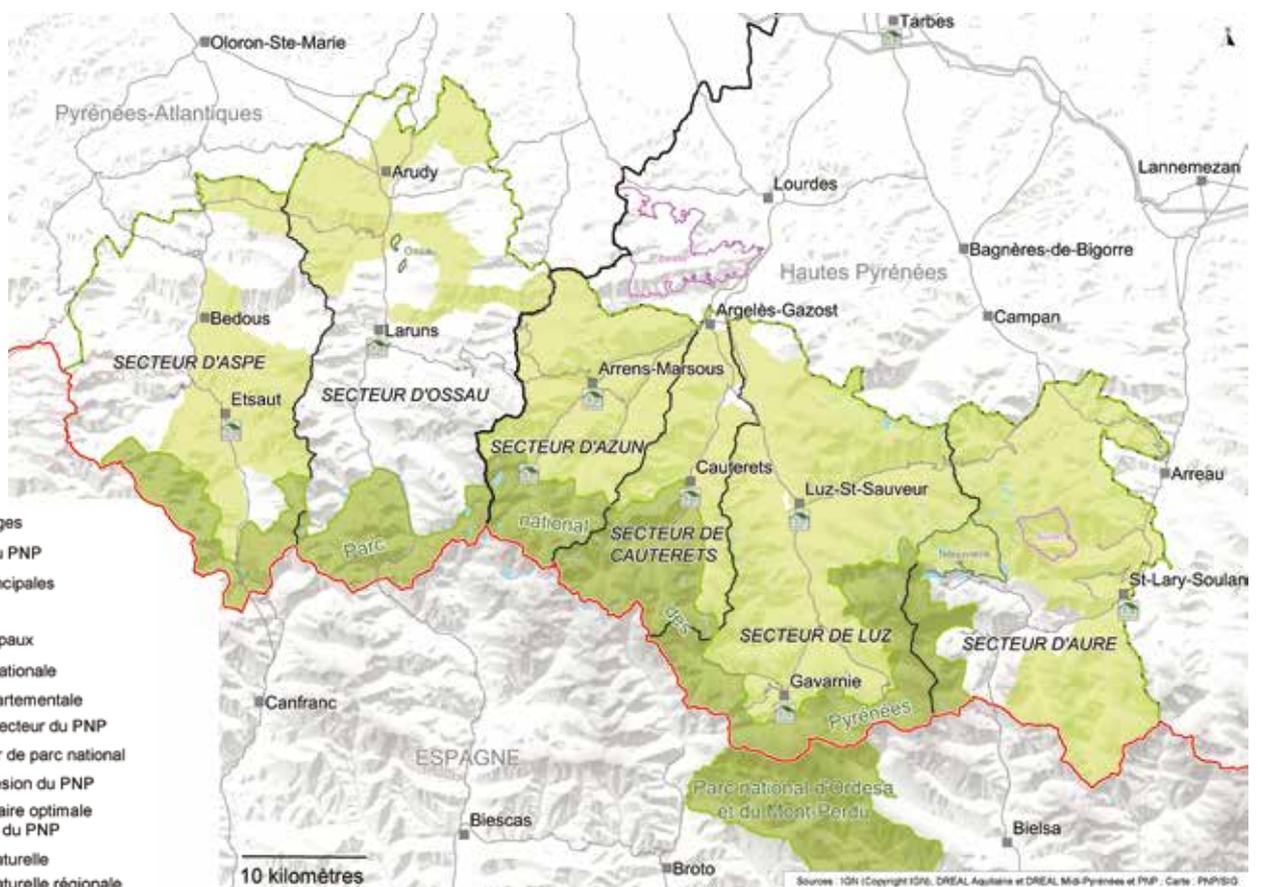
- 9 nouveaux sentiers d'interprétation,
- 5 nouveaux lieux d'exposition et de muséographie,
- 4 nouveaux points d'information, d'accueil et d'interprétation,
- 7 fois plus de sites de découverte à vocation culturelle.

Quant à l'arrimage à ce levier d'attractivité, il s'est accéléré avec la création de la marque « Esprit Parc national » — commune aux 10 parcs nationaux français. Celle-ci vise à la fois à fédérer les acteurs, coordonner leurs actions et différencier leur offre auprès des consommateurs. Dix filières économiques totalisant plus d'une centaine d'entreprises pyrénéennes bénéficient déjà de ce label pour leur engagement dans la préservation et la promotion du Parc national des Pyrénées.

Page précédente : Cabane au Cirque de Troumouse, vallée de Luz-Gavarnie
© P. Meyer/Parc national des Pyrénées

Couverture de l'Atlas de la biodiversité communale d'Ayros-Arbouix
© Parc national des Pyrénées

Le périmètre d'intervention du Parc national.
© IGN, DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées, Parc national des Pyrénées



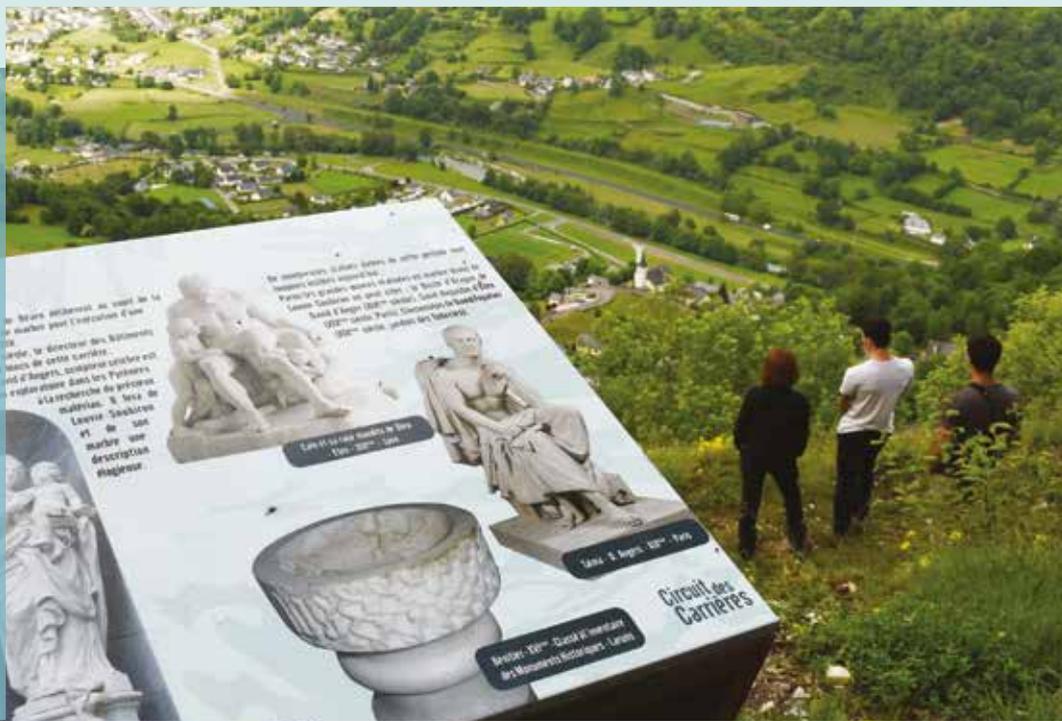


3 plans d'action concernant 39 communes pour les sites paysagers remarquables dont 2 accompagnés par le Parc national

6 fois plus de manifestations culturelles bénéficiant d'un appui technique ou financier du Parc national (soit 48 au total)

7 fois plus de sites de découverte à vocation culturelle ouverts au public (soit 14 au total)

49 projets d'aménagement de village ayant fait l'objet d'un accompagnement technique et financier spécifique du Parc national



Améliorer le **cadre de vie** en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

L'élargissement des missions du Parc national des Pyrénées à l'amélioration du cadre de vie témoigne du soutien accru de l'État aux acteurs locaux initié par la loi de 2006. Ce soutien porté par l'établissement se traduit par de nombreuses interventions dans les domaines du paysage, de l'urbanisme et de la culture.

Pas moins de 49 projets d'aménagement de village ont été accompagnés par le Parc national au cours des cinq dernières années. Cet accompagnement contribue à l'amélioration du cadre de vie local en même temps qu'elle témoigne du positionnement de l'établissement comme expert, centre de ressources et partenaire.

103 300 hectares (57 % du territoire) sur 39 communes bénéficient d'un plan de paysage

Le territoire du Parc national compte plusieurs sites emblématiques mais de nombreux paysages remarquables méritent aussi d'être identifiés, préservés, réhabilités... le plus souvent à l'échelle intercommunale. L'élaboration de 3 plans de paysage a récemment été lancée sur le territoire dont deux accompagnés par l'établissement.

Le Parc national est à l'initiative d'un plan sur l'ancienne Communauté de communes des Véziaux-d'Aure pour lequel il a financé une étude préliminaire, participé à la rédaction du dossier, facilité la finalisation du financement, du cahier des charges et de la démarche. Il accompagne par ailleurs la Communauté de communes Pyrénées-Val-lées des Gaves dans un projet de planification visant, là aussi, à mieux connaître les paysages et leurs évolutions et à préserver leur qualité. Avec le plan de paysage du Pays de Nay, ce sont quelque 103 300 hectares sur 39 communes qui sont aujourd'hui directement concernés.

Un accompagnement sur mesure pour les projets d'aménagement

La charte du Parc national prolonge la revalorisation des paysages par la promotion d'un urbanisme raisonné. La mise en œuvre du premier

plan d'actions a été marquée ici par l'intervention de l'établissement dans le passage des plans d'occupation des sols aux plans locaux d'urbanisme (lois Grenelle 1 et 2). Entre 2014 et 2017, 49 projets d'aménagement de villages ont fait ainsi l'objet d'un accompagnement sur mesure (15 en Béarn et 34 en Bigorre). Une collaboration avec les communes qui a permis de largement dépasser les objectifs de 2014.

Une vie locale et culturelle qui contribue à l'allongement des séjours

Les ressources du Parc national ont aussi été fortement mobilisées par l'essor de l'activité culturelle. Ciment de la vie quotidienne, celle-ci contribue fortement au développement des vallées toute l'année.

L'établissement se mobilise pour un accompagnement culturel, technique voire financier. L'initiative est toujours locale et l'établissement apporte son concours — y compris scientifique dans certains cas — sans se substituer aux acteurs. La typologie des actions soutenues recouvre des manifestations plus anciennes (Foire aux côtelettes, Fête du fromage...) aussi bien que des projets plus innovants qui structurent le paysage culturel des vallées (Balade circassienne à Cauterets, Été ossalois, Phonies bergères à Accous...).

Le Parc national est ainsi intervenu dans le cadre de 3 opérations transfrontalières avec un volet culturel, la création de 14 sites de découverte à vocation culturelle et l'organisation de 46 manifestations de plus en plus ouvertes à la production d'aujourd'hui et couvrant une multiplicité d'expressions artistiques.



Sentier d'interprétation des carrières de marbre de Louvie-Soubiron

© D. Peyrusqué/Parc national des Pyrénées

D'Aucun à Bilhères-en-Ossau : la mémoire urbaine actualisée

L'écoquartier de la Lande-Carrieu à Aucun compte parmi la cinquantaine de projets soutenus par le Parc national pour un aménagement urbanistique des bourgs et des villages préservant les patrimoines.

Aucun : un écoquartier intégré au centre-bourg

La commune a décidé, en 2014, souligne son maire Corinne Galey : « de transformer les contraintes du site, absence de desserte de voirie, non-maîtrise foncière, en opportunité d'aménagement exemplaire ». Elle fait alors appel à divers partenaires, au premier rang desquels le Parc national. Il permet aux élus de conforter leur idée par un voyage en Aveyron et dans le Tarn, prend une part active à la définition du projet (intégration paysagère, murets de pierre pour les places, essences végétales, protection de la zone humide de la Hiasse, positionnement de l'habitat dans une perspective de confort énergétique). Il assure, encore, le financement

de la mission de bureau d'études chargé d'accompagner la démarche.

Un architecte paysagiste a esquissé l'écoquartier : connexion au centre-bourg et à deux nouveaux équipements publics (école, maison de santé), maillage piéton, création d'une place publique, d'une placette avec four à pain, d'un jardin partagé avec récupération des eaux de pluie, typologie de l'habitat. La commune souhaite lancer sa réalisation très prochainement.

Bilhères-en-Ossau : pour la belle cause du petit patrimoine

Entre 2016 et 2018, la commune de Bilhères-en-Ossau a redonné un cachet aux lavoirs-abreuvoirs d'Arroust et de l'Arrigaut, à l'abreuvoir de Bernet, témoins d'une relation ancienne et forte du territoire à l'eau ainsi qu'à l'activité pastorale. « C'est un projet que nous avions depuis 2008. L'adhésion au Parc national, en 2014, nous a confortés dans l'idée. Nous savions qu'il pouvait nous



apporter son expertise sur la connaissance du patrimoine » explique Nadine Bartz, maire de la commune.

Le projet est doublement exemplaire : il sert la cause du patrimoine, réhabilité suivant les préconisations du CAUE 64, et celle de la solidarité, puisque les travaux ont été réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion pour 17 jeunes de 18 à 21 ans encadrés par l'association La Maison de la montagne de Pau. Cette exemplarité lui a valu d'être soutenu par la Fondation du patrimoine d'Aquitaine, mais aussi et surtout par le Parc national à hauteur de 25 000 euros.

Chantier d'insertion, réfection du lavoir-abreuvoir de Salies, Bilhères-en-Ossau

© C. Cuenin/Parc national des Pyrénées

Enracinements culturels et patrimoniaux en vallée d'Ossau



Depuis 2015, l'ensemble des 18 communes de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) s'enchantent, de juin à octobre, de l'Été ossalois. En 2018, quelque 64 artistes, troupes et compagnies, 49 structures organisatrices, se sont mobilisés sur quelque 190 manifestations (370 dates), de spectacle vivant, arts visuels, littérature, découverte de la nature, sports, qui ont drainé plus de 20 000 spectateurs.

L'Été vivant des acteurs du territoire

En quelques années, rappelle le président de la CCVO qui est à l'origine du label, Jean-Paul Casaubon, « L'Été s'est imposé comme un moment fort de démocratisation de l'accès à la culture et au patrimoine, de mise en

valeur des initiatives et des héritages locaux, de qualification de l'offre touristique ». Dès l'origine, il a reçu le soutien du Parc national pour son rôle en matière d'amélioration du cadre de vie des populations et de vivification de la culture pyrénéenne. Organisateur ou financeur d'événements, partenaire technique, le Parc national participe également au comité de labellisation.

Sur les sentiers de l'interprétation du patrimoine

C'est à l'occasion de l'Été ossalois 2017 qu'était inauguré à Louvie-Soubiron le circuit des carrières. Un parcours d'interprétation de « l'activité d'exploitation du marbre, longtemps méconnue, mais dont la qualité, en particulier celle du marbre blanc utilisé pour la statuaire, l'embellissement des maisons, était reconnue bien au-delà du territoire » souligne le maire Gérard Sarrailh. Pour la commune, initiateur du projet, c'était aussi l'occasion « de tisser un nouveau lien entre le centre bourg et les hameaux très éloignés qui délimitent le territoire communal à l'ouest ».

Le circuit complète celui déjà créé en 2015 sur le thème des « mines du Babu-

ret » sur la partie est du territoire communal afin de favoriser la réappropriation de leur patrimoine par les habitants. D'une longueur de 3 kilomètres, il suit les multiples zones d'exploitation et est balisé par des panneaux en pierre de lave émaillée qui retracent l'histoire de l'activité, de la géologie, des techniques d'exploitation et de l'utilisation pour des œuvres d'art en passant par la description des gisements. « C'est un travail qui a été conduit avec une profondeur scientifique pour laquelle l'apport du Parc national a été essentiel. Le circuit est un projet durable, très important pour la mémoire du territoire et de ses habitants » Tout comme pour le sentier des mines, la CCVO a accompagné financièrement la commune, de même que le Parc national.

Sur la période 2014-2017, 14 nouveaux projets de découverte culturelle et près d'une cinquantaine de manifestations ont été accompagnés techniquement ou financièrement sur l'ensemble du territoire.

Claveau de marbre, Louvie-Soubiron

© D. Pelletier/Parc national des Pyrénées



10 conventions de partenariat concourant aux objectifs du PCET

44 actions concourant aux objectifs du PCET

19 projets réalisés ou accompagnés diminuant l'impact des eaux usées sur l'environnement

Plus de 3/4 des communes engagées avec le Parc national des Pyrénées dans la démarche « Zéro pesticide »



Encourager l'excellence environnementale

L'engagement du Parc national dans les programmes nationaux de lutte contre le changement climatique a donné lieu à l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial (PCET) prévoyant la mise en œuvre de multiples initiatives exemplaires, notamment dans l'aire d'adhésion.

Depuis juin 2015, sous l'impulsion du Parc national et avec le soutien de l'ADEME et de la Région Occitanie-Pyrénées, l'ensemble du territoire s'est doté d'un Plan climat énergie territorial qui adapte aux spécificités locales les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le changement climatique pourrait notamment affecter l'économie de la zone de montagne et, plus largement, toutes les mesures de préservation et valorisation de l'exceptionnel vivier de ressources naturelles, patrimoniales. À horizon 2027, il est souhaité que les émissions de CO₂ aient diminué de 35 %.

Accompagner l'installation de solutions techniques vertueuses et sensibiliser le grand public

Le PCET se met concrètement en œuvre via une coopération entre le Parc national et 10 partenaires publics et privés grâce à laquelle plus d'une quarantaine d'actions ont été engagées en à peine trois ans. Son volontarisme en matière de réduction de l'impact des transports — dispositifs favorisant les écomobilités en zone de montagne et touristique — a permis l'obtention du label « Écomobilité » attribué par l'ADEME en 2017.

Les projets de sensibilisation dans les établissements scolaires ont permis d'informer un grand nombre d'élèves aux enjeux de la question énergétique (Défi classe énergie).

Pour le plus haut niveau de qualité du ciel nocturne

La qualité de son ciel nocturne a valu aux vallées haut-pyrénéennes du Parc national d'être reconnues, en 2013, Réserve internationale de ciel étoilé, dont la cogestion est assurée par la Régie du Pic du Midi, le Parc national et le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées. Pas loin de 35 opérations de conversion de l'éclairage public ont été réalisées, témoin d'une mobilisation forte des acteurs locaux.

Une anticipation exemplaire sur le « zéro pesticide »

Bien avant que la mesure ne soit rendue obligatoire (2017) et grâce au financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées, les communes adhérentes à la charte du Parc national ont mis en œuvre une politique très active d'abandon de l'usage de pesticide pour leurs espaces végétalisés. Sur la durée du plan d'actions 2014-2017, le nombre de communes concernées par « L'opération zéro pesticide, ma commune adhère » a progressé de près de 30 % pour atteindre près de 80 %. Cette anticipation de l'objectif national a permis de diminuer par 100 le volume de produits phytosanitaires.

Le Parc national souhaite faire du refuge d'Ayous un exemple en matière environnementale

© D. Peyrusqué/Parc national des Pyrénées

Écomobilité en vallée d'Aspe

L'ancienne intercommunalité de la vallée d'Aspe et le Parc national ont choisi de travailler sur l'écomobilité. « Dès 2016, souligne Élisabeth Médard, vice-présidente de la nouvelle Communauté de communes du Haut-Béarn, la communauté de communes avait programmé, en vue d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positive (TEPOS), un programme TEAM visant à favoriser la mobilité des résidents en milieu éloignés et à limiter l'impact des déplacements sur le bilan énergétique du territoire. »

Développer les véhicules électriques

Cette orientation en phase avec le Plan climat énergie territorial du Parc national s'est d'abord traduite par l'acquisition en commun d'un véhicule électrique que peuvent utiliser ses agents et ceux des services communautaires grâce à un financement territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). En 2017, des vélos électriques ont été mis à la disposition des habitants. L'usage du vélo est gratuit pour une durée d'un mois.

Encourager l'autopartage

La Communauté de communes souhaitait également activer le levier de l'autopartage. C'est ainsi qu'a émergé le projet



Rézo Pouce « que nous avons pu découvrir grâce à une visite dans le Parc régional des Grands Causses en Aveyron organisée à l'initiative du Parc national ». Depuis 2017, sa plateforme d'inscription et ses 17 points de rendez-vous signalés sont accessibles à tous les conducteurs et passagers de la vallée et son périmètre de desserte s'est élargi avec la création de la Communauté de communes du Haut-Béarn fusionnant 4 intercommunalités préexistantes.

La nouvelle communauté reconduira également le système original de navette couplant le transport des scolaires et celui des habitants des villages environnants pour leur permettre d'accéder gratuitement, chaque jeudi, à divers services (commerces, services administratifs) implantés à Bedous.



« Ces initiatives répondent vraiment à un besoin de service et elles sont vertueuses pour l'environnement » précise encore Élisabeth Médard.

Toujours avec l'appui du Parc national (subvention de 31 361 euros), Bedous dispose, depuis début 2018, d'un espace de travail partagé à l'usage des professionnels indépendants. Un « tiers lieu » pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels, mais aussi et surtout pour limiter les déplacements en voiture.

Voiture électrique du Parc national

© Pelletier Delphine/Parc national des Pyrénées

Vélos électriques du Parc national

© C. Bapt/Parc national des Pyrénées

Des « toilettes sèches » pour une cabane pastorale et un refuge de montagne

Depuis 2016, l'éleveur et les visiteurs de la cabane pastorale d'Illhéou, en bordure de la zone cœur du Parc national, peuvent utiliser des toilettes sèches. Cette réalisation résulte d'une coopération entre le Parc national des Pyrénées, attentif à limiter l'impact des effluents sur l'écosystème, l'écocentre Pierre et Terre



et la Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin (CSVSS), qui administre, met en valeur et sauvegarde, pour le compte de 7 communes, d'un vaste domaine pastoral, avec ses estives, cabanes et refuges. En 2013, la CSVSS avait fait édifier cette cabane pastorale. Elle a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une petite installation de toilettes sèches, « avec l'appui du centre spécialisé Pierre et Terre, prestataire du Parc national, qui nous a aidés à en définir les caractéristiques. C'est une opération modeste, mais qui est adaptée au besoin » précise son directeur Guilhem Susong.

Une modernisation du refuge Wallon-Marcadau à haute qualité environnementale

Un deuxième projet, d'une ampleur plus considérable, est actuellement à l'étude. Il s'agit de réhabiliter le refuge Wallon-Mar-

cadau, le plus important en termes de fréquentation dans les Pyrénées, « dans une intention très volontariste d'exemplarité environnementale ». L'installation d'un nouveau système d'assainissement, couplant équipement classique et toilettes sèches, est prévue.

La Commission syndicale projette surtout la possibilité de renforcer l'alimentation en électricité en privilégiant les énergies renouvelables par l'installation d'une pico-centrale et de panneaux photovoltaïques. D'autres critères environnementaux (isolation, éco-matériaux, chantier propre) seront appliqués. Le Parc national accompagne également cette opération par une subvention de 40 000 euros.

Toilettes sèches

© Éloïse Deutsch/Parc national des Pyrénées



53 % de communes s'inscrivant dans une charte forestière

10 filières engagées dans le développement de la marque commune « Esprit Parc national »

104 acteurs économiques locaux fédérés par la marque commune « Esprit Parc national »

5 sites d'accueil requalifiés

4 nouveaux points d'information, d'accueil et d'interprétation



Développer, valoriser une **économie locale** respectueuse des patrimoines

Arrimer le tissu économique à la forte image du Parc national des Pyrénées est au cœur de la stratégie déployée par l'établissement public, les collectivités territoriales et de nombreux entrepreneurs locaux. L'appropriation croissante de la marque « Esprit Parc national » par les acteurs économiques locaux est un des points clés de la mise en œuvre du plan d'actions 2014-2017.

La création de la marque « Esprit Parc national » par les Parcs nationaux de France a permis de commencer à fédérer les acteurs, coordonner leurs actions et différencier leur offre auprès des consommateurs. Quatre partenaires institutionnels, 10 filières économiques et 104 entreprises locales se sont déjà engagés. Ces dernières souscrivent à un cahier des charges régi par deux règlements qui énoncent des principes généraux et précisent les critères techniques auxquels les offres doivent répondre. La marque est aujourd'hui l'un des leviers promoteurs de développement économique du territoire.

Soutenir les activités agricoles, pastorales et forestières

La pérennité des activités agricole, pastorale et forestière, conditionne l'avenir du territoire sur les plans écologique, culturel et économique. L'enjeu est de maintenir les exploitations (transmission, installation...), de développer les moyens de production (foncier, bâtiments, matériel...) et d'améliorer le revenu des actifs. Le Parc national s'est particulièrement investi dans le soutien aux prairies naturelles des exploitations, via la contractualisation de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) sur 386 hectares en fauche pédestre (Hautes-Pyrénées) et 75 en débroussaillage (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques).

Cet accompagnement s'est aussi traduit par un soutien à la lutte intégrée (c'est-à-dire sans produit phytosanitaire) contre le campagnol terrestre. Les concours généraux agricoles des Prairies fleuries, organisés localement par le Parc national et les chambres d'agriculture, ont en outre permis de valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les surfaces agricoles et le travail quotidien des éleveurs. Le succès des chartes forestières doit aussi être relevé. La mise en œuvre du premier plan d'actions

a permis ici de passer de 2 à 53 % la proportion des communes engagées dans cette démarche.

Renforcer l'attractivité du territoire auprès des nouvelles clientèles touristiques

Le Parc national des Pyrénées est l'un des plus fréquentés de tous les Parcs nationaux. Il n'en doit pas moins préserver ses patrimoines naturel, paysager et culturel tout en étant à l'écoute des nouvelles clientèles (accessibilité, accueil, services...). Le plan d'actions 2014-2017 est d'abord passé par un travail sur l'attractivité touristique du territoire. Au terme de sa mise en œuvre, on relève notamment :

- 9 nouveaux sentiers d'interprétation (sentier du marbre à Louvie-Soubiron, sentier de Boucharo...),
- 5 nouveaux lieux d'exposition et de muséographie,
- 4 nouveaux points d'information, d'accueil et d'information (Maison du Parc national à Saint-Lary, Point d'information du Pourtalet...).

L'accessibilité de nombreux sites a été améliorée grâce à la création de 3 nouveaux dispositifs de mobilité durable (véhicules électriques en utilisation partagée), la requalification paysagère de 5 sites d'accueil (Pourtalet, Bioux-Artigues, lac de Castet, col des Tentes-Boucharo, grange de Lurgues) et le triplement des visiteurs transportés par navettes. La qualité de service s'est enfin renforcée via les engagements des nombreux acteurs des 5 filières touristiques (hébergement, restauration, accompagnement, séjours, sites de visites) adhérant à la marque « Esprit Parc national ».



Tourneur sur bois

© F. Luc/Parc national des Pyrénées

La valeur partagée de la marque « Esprit Parc national »



La Maison Sempé est au nombre de plus d'une centaine d'acteurs qui ont adopté la marque « Esprit Parc national ». Implantée à Arrens-Marsous, cette structure d'hébergement de 15 lits a la spécificité d'être à la fois « une maison d'hôtes et un lieu d'accueil pour les personnes situation de handicap. En effet, nous avons, mon compagnon et moi-même, une formation d'éducateur spécialisé » explique Sylvie Racaud, propriétaire du lieu avec Jean-Paul Foch.

Un réseau de la qualité de vie

Tous deux originaires de l'Ouest de la France, ils sont venus développer un « projet de vie » dans les Pyrénées en 2014 : « Nous recherchions un environnement proche de la nature, préservé, offrant une bonne qua-

lité de vie, relationnelle. Nous souhaitons fonctionner en réseau court et travailler avec les producteurs locaux. » Très rapidement, ils font connaissance avec la marque : « Nous nous sommes rendu compte qu'elle correspondait aux valeurs auxquelles nous sommes attachés ». Début 2016, l'établissement est fier de pouvoir partager l'état d'esprit qu'elle véhicule : préservation de la qualité de vie, dynamique de rencontre, d'échange, de mise en commun des expériences. Dès 2017, en association avec un autre adhérent, La Balaguère, la Maison Sempé est à l'origine d'une offre de séjour découverte des grands cols du Tour de France à vélo électrique.

Le plus d'un label de qualité

L'entreprise La Carde est, depuis 2015, affiliée à la marque « Esprit Parc national ». Une adhésion dont son gestionnaire Damien Lafond précise : « Nous travaillons du matériau issu du territoire du Parc national, dans une commune du Parc national. Il y a une résonance forte avec l'identité de notre entreprise. » Créée en 1891 sur la commune d'Esquièze-Sère, l'unité de production a vu cinq générations d'une même famille se transmettre en l'enrichissant constamment un savoir-faire dans le travail de la laine : de la filature à façon à la conception-production

d'articles de literie (couettes, couverture), vêtements (homme, femme, enfant) et accessoires (sacs) certifiés 100 % laine issue des troupeaux locaux.

Informés de l'existence de la marque « par des amis », les gestionnaires de l'entreprise se voient ensuite proposer d'y adhérer « lors d'une visite des agents du Parc national. Nous avons convenu de valoriser la production la plus authentique en même temps que respectueuse de l'environnement, celle de la laine non-teintée ». L'adhésion à la marque permet en outre d'élargir le réseau déjà créé par l'Association des producteurs et savoir-faire du Pays Toy. « Cette année, lors de la rencontre de Beaucens, nous avons beaucoup échangé. L'idée de se promouvoir mutuellement entre hébergeurs et producteurs, entre acteurs de filières, intéresse tout le monde » précise Damien Lafond.

Celui-ci a particulièrement apprécié, à cette occasion, la possibilité, « avec le soutien du Parc national, de présenter la filière Laine à la presse et à l'ensemble des participants ».

La Maison Sempé marquée « Esprit Parc national »

© L. Nédélec/Parc national des Pyrénées

Le parking paysager de Bioux-Artigues

Bioux-Artigues appartient à la cinquantaine de sites relevant aujourd'hui de la politique d'Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Développée depuis 1983, cette politique a pour objectif de préserver les richesses naturelles en y limitant l'empreinte des activités humaines.

Préserver le site naturel emblématique de la vallée d'Ossau

En l'occurrence, ainsi que l'explique Lucie Vignau-Loustau, chargée de mission Plan Montagne, « c'est le site emblématique de la vallée d'Ossau, doté d'une estive très accueillante, d'un lac remarquable, offrant de multiples possibilités de promenade, randonnées et d'activités sportives ». Quelque 100 000 visiteurs le fréquentent chaque année. Un flux qui crée des risques de dégradation, liés au stationnement (anarchique, ou sur 2 zones non-aménagées) et aux déjec-

tions dans la nature. De plus, une partie du périmètre se situe en zone cœur du Parc national. Dès 1999, le Département anime la réflexion avec les propriétaires des terrains (commissions syndicales de Bielle-Bilhères et Laruns et la commune) pour réaliser des mesures correctives.

Un aménagement de qualité environnementale

Depuis, le stationnement est régulé par des placiers. Parallèlement est prévu un aménagement à la fois adapté à l'accueil des visiteurs et à la protection de l'espace naturel sur l'ensemble des parkings. En 2006, des toilettes sèches à lombri-compostage sont installées in situ, auxquelles s'agrègent, en 2014, des conteneurs semi-enterrés sur chaque parking. Surtout, entre 2014 et 2016, est engagée la requalification du parking de Bioux-Artigues. Limité à 100 places, son traitement paysager a été réalisé avec l'appui des agents du Parc



national (murets et petit escalier en pierre, essences végétales). En outre, les matériaux de revêtement (béton dur, béton fin, macadam à l'eau...) s'adaptent aux différents impacts de l'usage. Un système de récupération et de drainage des fluides contribue aussi la qualité environnementale. Des panneaux d'interprétation sur les sentiers, les refuges, les activités, le pastoralisme ont été rédigés par le Parc national des Pyrénées et mis en place par le Conseil départemental.

Toilettes du parking de Bioux-Artigues

© E. Daunes/Parc national des Pyrénées



12 projets d'aménagement où la problématique flore a été spécifiquement prise en compte

69 km étudiés pour améliorer la connaissance piscicole sur les cours d'eau

11 actions de communication engagées pour changer les pratiques des activités sportives en lien avec la préservation des patrimoines

Plus de 2000 personnes concernées par la sensibilisation à préserver le Desman des Pyrénées



Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des **solidarités écologiques**

La protection des espèces et de leur habitat est un enjeu majeur pour Parc national des Pyrénées. Cette vocation prend tout son sens dans la zone cœur, à travers des travaux d'inventaire, par l'évaluation des impacts potentiels sur le milieu, mais aussi par des recommandations aux usagers. Elle est soutenue par un important effort de sensibilisation mené à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Entre 2014 et 2018, 109 bouquetins ibériques ont été réintroduits sur le Parc national, principalement dans la zone cœur (pont d'Espagne à Cauterets, vallée de Luz/Gavarnie). Une espèce momentanément disparue retrouve ainsi un foyer très ancien, où elle cohabite sans difficulté avec les pratiques agro-pastorales.

Une reconnaissance nationale pour le suivi des espèces animales

Le projet de réintroduction engagé depuis près de vingt ans s'est ainsi accéléré grâce à l'appui de multiples partenaires financiers et techniques, publics et privés, inclus des particuliers. Le retour du Bouquetin a constitué un événement, fortement relayé par les médias, et que la population s'est bien appropriée grâce aux animations et aux supports très bien documentés conçus en coopération avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et le réseau Éducation Pyrénées Vivantes. Une démarche partagée de collecte de données sur l'espèce est en outre mise en œuvre avec les particuliers via un site internet dédié.

La population a pu également redécouvrir l'importance du Desman des Pyrénées pour l'écosystème des cours d'eau et des lacs de montagne, grâce à l'itinérance, en 2016, de « La caravane Desman ». Cette opération s'inscrit dans le programme Life + Desman, piloté par le Conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées.

Le Parc national y contribue à travers son expertise sur le recensement de la faune (plus 150 km de cours d'eau prospectés), par l'animation du réseau d'acteurs territorial, ainsi que par des actions de lutte contre les « points noirs », dont à partir de 2019, l'expérimentation d'une méthode de neutralisation des rejets de lactosérum en estive sur le site de Bioux. L'importante activité de veille sanitaire faunistique,

soutenue aussi par des actions de communication auprès du grand public, fait aujourd'hui référence au plan national.

Adapter les activités halieutiques et forestières aux enjeux patrimoniaux

En lien avec la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'Agence de l'eau et le Centre national de la recherche scientifique, et particulièrement sur la zone cœur, est mis en œuvre, depuis 2013, un programme pour concilier les pratiques d'alevinage et la préservation du Calotriton et plus largement des amphibiens. De même, en amont de chaque coupe de bois prévue en zone cœur (7 réalisées), un diagnostic basé sur l'indice de biodiversité potentiel (IBP) est réalisé conjointement par le Parc national et l'Office national des forêts. Ce dernier permet d'identifier les enjeux à prendre en compte tant lors du martelage que de l'exploitation des bois.

L'inventaire du patrimoine floristique et des zones humides et tourbeuses se poursuit

Des actions de gestion et/ou de conservation ont été mises en œuvre sur les sites de Pourgue, Cayan, Néouvielle, la Hiasse à Aucun... Enfin, concernant le patrimoine floristique, le volume et la diversité des données collectées se sont fortement accrues en lien avec les Atlas de biodiversité communale.



Panneau d'information, zone humide de la Hiasse, val d'Azun

© Marie Hervieu/Parc national des Pyrénées

Protéger le « Desman », un habitant séculaire des cours d'eau et des lacs

Du 31 mai au 4 juin 2016, de multiples animations (sorties diurnes et nocturnes, projections de films, ateliers créatifs, manifestations artistiques, jeux, ateliers scolaires, sessions de formation) ont accompagné l'itinérance de la roulotte de « La caravane du Desman » sur les territoires d'Argelès-Gazost, Pierrefitte-Nestalas, et Luz-Saint-Sauveur.

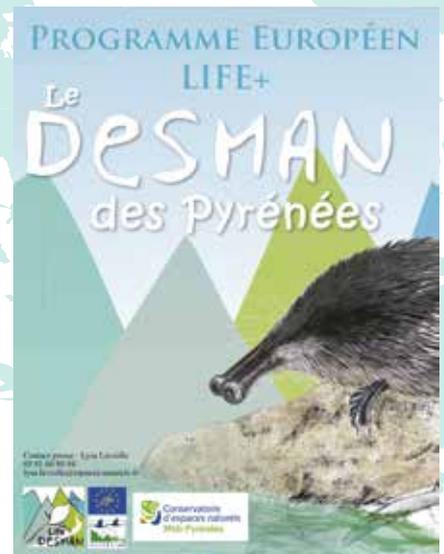
« Avec la participation de quelque 600 scolaires, près de 1500 habitants et plusieurs dizaines de professionnels, cette opération a vraiment permis de valoriser auprès du grand public les enjeux de la protection du Desman. La coproduction du Parc national, les actions qu'il mène dans le domaine de l'éducation à l'environnement et auprès des professionnels y ont beaucoup contribué » note avec satisfaction Mélanie Némoz, membre de l'équipe du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées.

Un acteur majeur du programme Life + Desman

Cette association est à l'initiative du programme Life + Desman, développé depuis 2014 sur le territoire pyrénéen, dont

les cours d'eau et lacs de montagne sont l'aire de vie exclusive du petit mammifère, essentiel à leur écosystème. Elle s'occupe de mobiliser les financements, notamment européens, et coordonne les acteurs, au premier rang desquels le Parc national des Pyrénées. « Celui-ci était déjà investi dans le plan national d'actions lancé par l'État en 2008, mais qui arrivait à échéance en 2015. Le Life + Desman nous permet de conforter les actions déjà engagées et de démultiplier nos efforts. »

C'est sur proposition du Parc national qu'est ainsi mis en œuvre un projet expérimental, sur une cabane fromagère d'altitude du secteur de Bioux, visant à trouver une solution partagée par tous pour traiter le petit-lait issu de la fabrication des fromages afin qu'il ne soit pas rejeté directement à la rivière. « C'est un enjeu fort du programme, car le site est très fréquenté par le Desman. Il s'agit d'éviter qu'il ne devienne ce qu'on appelle un "point noir", préjudiciable pour la vie de l'animal mais, aussi et plus largement, pour d'autres espèces et le cours d'eau lui-même. Les travaux sont programmés pour 2019 » précise Mélanie Némoz.



L'expertise des agents du Parc national en matière de recensement des espèces faunistiques est également mobilisée pour poursuivre l'actualisation des données sur les populations de Desman qui ira nourrir le prochain plan national d'actions en faveur de l'espèce. D'ores et déjà, elle a permis d'illustrer un chapitre d'un nouvel outil de sensibilisation du grand public, un livre intitulé « Desman des Pyrénées ».



Affiche du Programme Life + Desman
© Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées

Adapter la gestion piscicole aux enjeux patrimoniaux en zone cœur du Parc national



Le Parc national, les fédérations départementales (FDPPMA) et les associations de pêche et de protection des milieux naturels (APPMA) se sont mobilisés, dans le cadre du premier plan d'actions de

la charte, avec pour objectif de mettre en œuvre une gestion piscicole raisonnée sur les cours d'eau de la zone cœur.

Un inventaire partagé qui permet d'aleviner à la juste mesure

« Il faut savoir que les conditions de reproduction des salmonidés sont plus ou moins assurées, dans cette zone, en fonction de l'altitude et du contexte. Introduire des poissons n'est pas sans incidence sur ces milieux sensibles, naturellement apiscicoles, et plus particulièrement sur d'autres espèces » explique Sylvain Rollet, chargé de mission Forêt, Eau, Pêche au sein de Parc national. Concrètement, « des pêches électriques ont été réalisées, sur une quinzaine de bassins-versants avec le partenariat des FDPPMA ». À la clé une meilleure connaissance de la fonctionnalité piscicole des cours d'eau. En parallèle, des inventaires ont permis d'identifier les aires de vie du Calo-

triton (Euprocte des Pyrénées), une petite salamandre endémique des cours d'eau et lacs, pour lequel le Parc national a engagé un programme de conservation. En croisant ces informations, cela permet d'identifier des sites de refuge pour le Calotriton où l'introduction de poisson sera évitée.

Pour les associations de pêcheurs, ce travail conjoint permet d'avoir une bonne connaissance de l'état fonctionnel des cours d'eau, du potentiel alevivable, et de mieux cibler aussi les demandes d'autorisation d'alevinage en cœur de Parc national afin que le territoire continue à être attractif pour les passionnés.



Pose de pièges pour le Desman
© S. Rollet/Parc national des Pyrénées



11 communes sur lesquelles a été réalisé un inventaire ABC ;
3 ABC publiés

15 nouvelles animations à l'attention du grand public

Plus de 22 000 données transmises au SINP et intégrées dans l'INPN chaque année et 120 demandes de données publiques honorées

2 fois plus d'établissements scolaires concernés par un projet pédagogique chaque année

1 659 élèves concernés par un projet pédagogique au cours de l'année 2016-2017

3 fois plus de projets menés dans le cadre du passeport éducatif, soit 149 au total



Connaître, informer, éduquer pour mieux préserver

L'identité du territoire du Parc national des Pyrénées se fonde sur la présence d'une très grande variété d'espèces floristiques et faunistiques. La connaissance la plus largement partagée de ce patrimoine exceptionnel mais fragile en vue de le préserver continue à s'affiner et à se développer.

Près de 1 500 élèves des écoles et collèges présents sur l'ensemble du territoire participent chaque année au « passeport éducatif » mis en œuvre par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires. L'extension du programme, depuis 2017, aux établissements du secondaire, atteste de l'intérêt croissant pour les thèmes environnementaux dans les projets pédagogiques.

Des outils de connaissance au service des écoles et des communes

Stimulée par des événementiels tels que les cinquante ans du Parc national, la réintroduction du Bouquetin ibérique, « La Caravane Desman », et favorisée par la qualité des intervenants et les supports d'accompagnement mis gracieusement à la disposition des enseignants et des élèves, la demande de « passeport éducatif » a été multipliée par 3 depuis 2014 suscitant, en retour, un souhait d'élargissement des thématiques.

Afin de développer une connaissance largement partagée des enjeux de la préservation du patrimoine naturel, le Parc national propose aux communes présentes sur l'ensemble du territoire de réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC). C'est l'occasion d'un inventaire qualifié du patrimoine naturel, d'ateliers de sciences participatives et

d'animations multiples. Plus d'une dizaine de communes se sont déjà saisies de ce programme, pour lequel elles bénéficient de l'expertise scientifique des agents du Parc national et de ses partenaires, d'un soutien à la publication (édition de l'Atlas), mais aussi de subventions de l'Agence française de la biodiversité. Au-delà, c'est un outil précieux pour de nouveaux projets publics : valoriser le patrimoine, réaliser des aménagements urbains durables, encourager l'esprit citoyen.

Une base de données qualifiée du territoire

Entre les données collectées à l'occasion de ces inventaires communaux, dont le nombre a été multiplié par 4 durant la période de mise en œuvre du plan d'actions 2014-2017, celles récoltées par les agents du Parc national dans le cadre de prospections, la connaissance scientifique du patrimoine naturel sur le territoire s'est enrichie de près de 120 000 données. Un niveau supérieur à ce qui était prévu annuellement. Ceci facilite la prise en compte des enjeux patrimoniaux lors de travaux.



Animation dans le cadre d'un atlas de la biodiversité

© M. Hervieu/Parc national des Pyrénées

Le collège d'Arreau dans la dynamique du « passeport éducatif »

Le collège Maréchal-Foch d'Arreau (297 élèves) se saisit pleinement du dispositif de « passeport éducatif » proposé également aux collèges, depuis 2017, par le Parc national. La démarche résonne « avec un projet d'établissement volontariste en matière de développement durable, car notre collège s'est engagé à être labellisé Eco 3D et, au-delà, dans une pérennisation au quotidien sur des thèmes tels que l'énergie, l'eau, les déchets, la biodiversité » explique Brice Chazottes, professeur de technologie au sein de l'établissement dirigé par Claude Lang-Salvador.

Le cours de technologie, atelier de solutions énergétiques

En 2017, 25 élèves de classe de cinquième, « où la question de l'énergie est largement abordée dans le cours de technologie », ont été conviés ainsi à participer à un « Défi classe énergie ». Soit trois séances et six heures de travail en commun, avec l'assistance d'outils techniques (caméra thermique, wattmètres) mis à disposition par le Parc national, d'un expert du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Bagnères-de-Bigorre et de l'agent technique du collège. Un diagnostic et la recherche de solutions concernant les consommations des équipements, du chauffage, de l'eau, de



l'éclairage, ont ainsi été mis en œuvre. Les élèves ont ensuite fait des préconisations (achat d'équipements, actions de sensibilisation) qui sont en voie de se concrétiser. Preuve de son intérêt pédagogique et éducatif, il a été décidé de rééditer l'opération en 2018.

À la découverte des interfaces entre sciences, techniques et écosystème

En phase avec l'enseignement des sciences et technologies qu'assure Fanette Sender, l'ensemble des élèves de sixième, ainsi que ceux de l'école d'Arreau, ont participé en 2017 au cinquantenaire du Parc national à Payolle et, en 2018, à une Journée du développement durable. Une opération en deux temps: sortie le 5 avril à la Maison du

Parc national de Saint-Lary et au Centre d'interprétation de la centrale électrique d'EDF; le 19 juin au barrage du Cap de Long dans le Néouvielle, journée ponctuée d'ateliers proposés par EDF, le Smectom, la fédération départementale de pêche, le Pays d'art et d'histoire, le CPIE... Sans oublier le Parc national, en soutien à l'organisation, à l'animation et à l'information. D'une opération l'autre, « le partenariat avec le Parc national des Pyrénées encourage notre dynamique. Son passeport éducatif nous dispense de financer chaque intervention, nous assure des compétences, une logistique » conclut Brice Chazottes.



Collégiens d'Arreau ayant participé au projet « Défi classe énergie »

© Brice Chazottes

Améliorer le traitement des données utiles à la connaissance du Parc national, de la collecte à la diffusion

« Nous avons dépassé notre objectif en matière de collecte de données utiles à la connaissance du territoire du Parc national: 65 000 données d'observation ont été transmises à l'Inventaire national du patrimoine naturel » explique Pierre Lapenu chargé de mission pour le Système d'information géographique au sein du Parc national. C'est le fruit d'un effort réalisé à la fois sur la mise en œuvre de programmes de collecte, la mise à disposition d'outils de saisie et de gestion de données et sur le développement des partenariats permettant, au final d'atteindre « 50 % de collecte des données par les agents du Parc national et 50 % par des participants extérieurs ».

Ce faisant, les opérations de terrain (repérer, alerter, prévenir, intervenir) se trouvent facilitées. Surtout, le Parc natio-

nal est ainsi en mesure de répondre aux obligations légales (programmes nationaux de connaissance et de suivi) de satisfaire au fil de l'eau les demandes multiples des acteurs de terrain (bureaux d'études, pratiquants, chercheurs, collectivités). Le plus large public peut également partager cette connaissance, via la restitution d'informations consolidées sur ses supports d'information, ou encore dans le cadre d'interventions au quotidien (animations, projets éducatifs).

De nouveaux outils collaboratifs pour répondre à des demandes multiples

C'est à l'initiative du Parc national qu'a été développée une application pour le suivi de la reproduction des rapaces et la gestion des zones de sensibilité. Témoin de sa pertinence: « Aujourd'hui, elle est déployée au plan national sous l'impulsion de la DREAL,

qui va enrichir ses fonctionnalités ». Un autre outil de collecte a été développé pour la saisie des résultats de comptage des populations d'Isards, tandis que les données sur la faune, la flore et la fonge (peuplement de champignons) collectées dans le cadre de tournées de terrain ou de programmes particuliers comme les Atlas de la biodiversité communale sont stockées dans une application mise à disposition de plusieurs parcs nationaux par l'Agence française pour la biodiversité.

Un observatoire du territoire pour préparer l'avenir

« Un autre projet important est en développement, précise Pierre Lapenu, celui d'un observatoire, permettant à la fois d'évaluer l'impact des plans d'actions du Parc national et de mieux caractériser le territoire et ses évolutions. »

Liste des actions du plan quadriennal 2014-2017

Le présent document fait référence à l'ensemble des actions mises en œuvre du premier plan d'actions engagé dans le cadre de la charte du territoire.



CŒUR

- ① La réhabilitation du centre de jour du Somport
- ② Prendre en compte les espèces présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
- ③ La gestion pastorale et l'innovation : les estives témoins
- ④ La réintroduction du Bouquetin ibérique
- ⑤ La culture pastorale
- ⑥ Le patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées/Mont-Perdu »
- ⑦ La résorption des points noirs paysagers



AIRE D'ADHÉSION

- ⑧ Les plans de maintien de la qualité des paysages remarquables
- ⑨ Le patrimoine bâti
- ⑩ L'aménagement des bourgs
- ⑪ La gestion raisonnée des espaces
- ⑫ Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé
- ⑬ L'animation culturelle des villages

- ⑭ L'opération « Zéro pesticide : ma commune adhère »
- ⑮ Élaborer un Plan climat énergie territorial et mieux connaître les impacts du changement climatique
- ⑯ Favoriser les pratiques éco-responsables (collectivités et événements)
- ⑰ Créer une offre de produits et services de la marque « Parc national des Pyrénées » complémentaire des marques et labels existants
- ⑱ La contractualisation des exploitations agricoles pour la conservation des prairies et de la zone intermédiaire
- ⑲ Le développement de l'activité forestière et la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local
- ⑳ L'offre touristique pour tous
- ㉑ Le développement durable des sports et loisirs de nature
- ㉒ La conservation des zones humides et tourbeuses
- ㉓ Les atlas de la biodiversité des communes
- ㉔ Le parcours de sensibilisation



CŒUR/AIRE D'ADHÉSION

- ㉕ La gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques
- ㉖ Les sports et loisirs de nature, le survol et les grands rapaces
- ㉗ Les sports et loisirs de nature et les galliformes
- ㉘ La gestion environnementale des refuges
- ㉙ La présence et le travail des hommes en estive
- ㉚ Promouvoir une gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux
- ㉛ Contribuer à l'atteinte et au maintien du bon état des masses d'eau superficielles
- ㉜ Vers une stratégie de prise en compte des forêts à haute valeur écologique dans la gestion forestière
- ㉝ La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique
- ㉞ La conservation du Desman des Pyrénées
- ㉟ La diffusion de la connaissance
- ㊱ Les enjeux du patrimoine floristique : gérer, valoriser et aménager le territoire

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 40 – Fax : 05 62 54 16 41

Le document est téléchargeable sur le site internet
du Parc national des Pyrénées :
www.pyrenees-parcnational.fr



Parc national des Pyrénées, un territoire à vivre